



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE

ET DES FINANCES

**FORMULATION DU DOCUMENT CADRE DE REFERENCE DE LA POLITIQUE
ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL
POUR LA PERIODE 2011-2015**

**Atelier de présentation et d'enrichissement du pré-rapport du groupe
1 : Agriculture et sécurité alimentaire, Elevage, Pêche et aquaculture,
Hydraulique rurale (eau pour la production), Transformation
agroalimentaire**

Dakar : du 21 au 22 juin 2010

Rapport du sous groupe « AGRICULTURE & SECURITE ALIMENTAIRE »

Le sous-groupe « agriculture et sécurité alimentaire » s'est réuni les 21 et 22 juin 2010, à l'hôtel le Ndiambour, à l'effet d'examiner le pré-rapport du groupe 1, portant sur le bilan diagnostic du sous-secteur, dans le cadre de l'élaboration du nouveau document de politique économique et social.

Ont été désignés :

- M. Ousmane SYLLA, DAPS, Président ;
- Ibrahima NDIAYE, DPN, Rapporteur ;

Autres membres : voir liste en annexe

1. Déroulement des travaux

Le sous-groupe a passé en revue et discuté les différents points des termes de référence. Il s'est accordé ensuite sur les tâches essentielles suivantes : (i) inventaire des informations disponibles, (ii) identification des informations manquantes et (iii) recommandations pour la suite des travaux.

Le sous groupe a travaillé suivant le schéma méthodologique décrit ci-après :

- améliorer le pré-rapport en vue de la validation du rapport final ;
- enrichir l'analyse des indicateurs pour faire le point des réalisations 2006-2009 pour chacun des secteurs concernés ;
- identifier les informations à compléter et désigner les acteurs et/ ou services chargés de mettre à disposition les données au profit de l'élaboration du rapport final par le consultant ;
- donner un délai pour la mise à disposition des données ;
- proposer des indicateurs complémentaires ou jugés plus pertinents que ceux existants.

A ce titre, des corrections ont été directement apportées dans le document et des reformulations ont été proposées dans toute la partie traitant de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Ainsi, au niveau des performances macro sectorielles agricoles, la contribution à la croissance du PIB a été renseignée sur la période 2005-2008. Cependant, le Tableau 2 (page 12) reste à remplir et des commentaires qui ont été faits en dessous des tableaux, à réactualiser. L'ANSD s'est engagée à fournir les informations complémentaires.

Concernant l'analyse des volumes de production, il a été demandé de préciser l'année de la production minimale de céréales ainsi que l'année où le pic a été noté pour étayer davantage l'analyse. Pour ce qui est des hausses et des baisses de production qui ont été notées, le sous groupe a demandé d'expliquer les raisons des variations notées. A la page 13, s'agissant des 2 paragraphes portant sur les cultures industrielles, le sous groupe suggère de les revoir et d'approfondir l'analyse. Pour la page 14, il faudra reformuler le dernier paragraphe en expliquant les bons résultats agricoles obtenus en 2009 par la bonne pluviométrie qui a été

notée mais aussi par les mesures prises par l'Etat à travers les subventions d'appui à la production. Il faudra également intégrer les données de l'horticulture. A cet égard, la DAPS et la Direction de l'Horticulture sont chargées de fournir les données.

S'agissant de la situation de l'évolution des indicateurs de l'agriculture (tableau 3, page 14), le sous groupe suggère d'ajouter l'indicateur « taux de restauration des terres dégradées » qui figure dans le commentaire du texte dans l'objectif spécifique 1 (OS1). De même, dans l'OS3, il a été demandé de revoir la valeur de l'indicateur pour l'année 2006 en ce qui concerne le « rapport entre quantité de semences certifiées et quantité de semences totales par spéculation et par an » et d'enlever le groupe de mots « par spéculation et par an ». Il a été également demandé de revoir dans l'OS4, le « taux de couverture des besoins exprimés en formation des structures publiques et privées d'appui/conseil à l'agro-industrie ». Dans l'analyse du « nombre d'interprofessions accompagnées pour disposer d'un plan stratégique », le sous groupe suggère de donner le nombre total d'interprofessions pour avoir la proportion des interprofessions accompagnées. La DAPS et la Direction de l'Horticulture sont chargées de fournir les informations.

Par rapport au volume des exportations par filière, il a été demandé d'étayer l'analyse sur le coton, les produits horticoles et les céréales par des chiffres. En outre, pour l'OS6, il est suggéré une reformulation de la dernière phrase en énumérant la conjonction des facteurs favorables à une augmentation de la production et de la productivité.

Pour l'OS7, le sous groupe suggère de reformuler la phrase (GOANA I et II...) en énumérant la conjonction de facteurs favorables à l'augmentation de la production et de la productivité. La DAPS, la DHORT(SEYE) et le CNCR (CISSE) sont chargés de renseigner les informations.

En ce qui concerne l'état des lieux sur la sécurité alimentaire, il est demandé de reprendre cette partie et d'exploiter le document sur « **les propositions sur la facilité alimentaire** » envoyé par le CSA.

Relativement au bilan des politiques mises en œuvre sur la période, le groupe suggère de reprendre et d'analyser chacune des onze(11) mesures en se référant à la revue et au rapport de performance du secteur agricole pour voir leur niveau d'exécution.

Quant à l'appréciation de la mobilisation et de l'exécution des ressources financières sur la période, la DAPS est chargée de revoir cette partie en collaboration avec la DCEF et la DDI.

Enfin, pour ce qui est de l'Analyse des contraintes de développement sectoriel de l'agriculture, le sous groupe suggère de se référer aux contraintes contenues dans le CDSMT du MA et le PNIA. Par ailleurs, il suggère :

- d'approfondir davantage l'analyse sur l'insuffisance et le vieillissement du personnel technique et d'appui, la base productive vulnérable en insérant un tableau sur le potentiel irrigable par zone agro écologique ;
- de veiller à la cohérence dans l'analyse du texte par rapport au début du texte.

Messieurs Assane NDIAYE (BFPA/MA) et Younoussé SEYE (DHORT) sont chargés de fournir les informations y afférentes.

Pour mener à bien le travail demandé, le sous groupe a mis en place un comité de rédaction composé de messieurs :

- Younoussé SEYE (DHORT) ;
- Assane NDIAYE (BFPA/MA)
- Talla GUEYE (INP) ;
- Ousmane FALL (ASPRODEB) ;
- Ousmane SYLLA (DAPS) ;
- Sylvie DASYLVA (DAPS) ;
- Moussa THIAM (ANSD) ;

Ce comité aura pour mission d'intégrer les différentes observations, de relire le document et de veiller à sa cohérence globale.

Il a été enfin retenu que les informations manquantes soient renseignées au plus tard le vendredi 25 juin à 12 heures.

Le rapporteur



**Ibrahima N'DIAYE
DPN/DGP/MEF**